

Manifeste (1/2)

Un appel citoyen pour une Haute Vallée de la Loire vivante, du Mont Gerbier de Junc jusqu'au Puy en Velay

Parce que la Haute Vallée de la Loire constitue un patrimoine naturel unique, parce qu'une rivière vivante est un bien commun irremplaçable, et parce que les défis climatiques rendent indispensable une gestion plus ambitieuse de l'eau et des espaces naturels, nous demandons que ces engagements soient pris dès aujourd'hui afin de transmettre aux générations futures une Loire qui a encore de l'eau... une Loire libre, vivante et résiliente !

A ce titre dans les années 1990, la Haute Vallée de la Loire, a été sauvée du grand projet du barrage de Serre de la Fare grâce à la mobilisation de citoyens, d'associations et de militants du mouvement Loire vivante. Ce projet aurait englouti près de 20 kilomètres de gorges les plus sauvages de la Loire.

Aujourd'hui, malgré son classement au réseau Natura 2000, cette vallée exceptionnelle ne bénéficie toujours pas d'un niveau de protection suffisant concernant notamment les forêts de pentes, fonds de vallées, milieux aquatiques etc... À cette fragilité s'ajoute un déficit chronique en eau, aggravé par les prélèvements importants effectués dans la Loire pour

alimenter le complexe hydroélectrique de Montpezat avant le transfert de ces

eaux vers l'Ardèche.

Quarante ans après la naissance du mouvement Loire Vivante, SOS Loire Vivante organise une Marche citoyenne pour la protection de la Haute Vallée de la Loire pour le siècle à venir.

À l'issue de cette marche, les marcheuses, les marcheurs et l'ensemble des signataires lancent un appel solennel.

Nous appelons :

- **L'État** à placer sous protection forte les secteurs les plus sensibles et les plus remarquables de la Haute Vallée de la Loire en Ardèche et Haute Loire, tout en maintenant les activités traditionnelles compatibles avec les objectifs de conservation. Cette protection est indispensable pour préserver durablement la biodiversité, les paysages et le bon fonctionnement des écosystèmes, et pour prévenir toute nouvelle atteinte à ce patrimoine naturel exceptionnel.

- **L'Etablissement Public Loire** à accélérer leurs efforts de protection des 400 hectares de terrains acquis à l'origine pour la construction du barrage de Serre de la Fare, et à conclure à une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur l'ensemble de ces espaces situés au cœur



Infos **04 71 05 57 88**
www.sosloirevivante.org



SOS Loire Vivante



ERN
EUROPEAN
RIVERS
NETWORK

Manifeste (2/2)

Un appel citoyen pour une Haute Vallée de la Loire vivante, du Mont Gerbier de Jonc jusqu'au Puy en Velay

Depuis une photo de Pierre Ghisler

de la Haute Vallée de la Loire, afin d'assurer leur préservation à très long terme.

- **L'État et EDF**, dans le cadre du renouvellement des règles de gestion après l'échéance de la concession hydroélectrique de Montpezat en 2028, à réduire de 10 à 20 % les prélèvements d'eau de la Loire destinés au transfert vers l'Ardèche (complexe hydroélectrique de Montpezat). Le tout, avec les acteurs locaux de l'Eau et via un processus démocratique. Cette diminution, représentant entre 20 et 40 millions de mètres cubes par an sur les quelque 200 millions de mètres cubes actuellement prélevés, est nécessaire pour garantir le débit minimum biologique de la Loire amont face aux effets du changement climatique.

Cette réduction devrait être réalisée principalement en dehors de la période estivale (étiage) et la période de remplissage printanière des ouvrages de stockage de Montpezat. Cela sans remettre en cause le soutien d'étiage estival de l'Ardèche et de la Loire, ni l'alimentation en eau potable du sud de l'Ardèche mais entraînera une baisse limitée de la production hydroélectrique.



- **Les propriétaires privés** des terrains situés sur l'ensemble de

la Haute Vallée de la Loire à se saisir de l'opportunité qu'offrent les Obligations Réelles Environnementales (ORE) afin de protéger durablement leurs terres. Cet outil juridique permet de garantir, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans, renouvelable, la préservation des richesses naturelles d'une propriété, y compris en cas de succession ou de changement de propriétaire. Nous les invitons à rejoindre les nombreux propriétaires déjà engagés dans cette démarche volontaire.

- **Les collectivités territoriales, la Région, les Départements, les Communautés de communes, les Communes ainsi que les Parcs naturels régionaux** concernés à coopérer étroitement afin de faire émerger un véritable projet de développement territorial intégré, conciliant préservation de la nature, qualité de vie, activités agricoles, tourisme durable et valorisation du patrimoine. L'ambition doit être à la hauteur de ce territoire exceptionnel : faire reconnaître et protéger cette vallée sauvage, entre le Mont Gerbier de Jonc et Le Puy-en-Velay, en s'inspirant de modèles de reconnaissance internationale tels qu'une Réserve de Man & Biosphere de l'UNESCO ou un dispositif de protection équivalente, conciliant les activités humaines et la préservation de l'Environnement.

Infos **04 71 05 57 88**
www.sosloirevivante.org

